

# Cadres **INFOS**

Bulletin périodique de l'Ugict-Cgt – N° 634 – 25 février 2008

## ● **Éditorial**

### L'enjeu jeunes diplômés

*Directions d'entreprises et actionnaires placent l'emploi qualifié – ICT et jeunes diplômés – au cœur de cible de leur offensive. Si la non-reconnaissance du diplôme à l'embauche suscite frustration et injustice pour les uns, elle constitue un facteur de dumping social pour les autres. Dans certaines entreprises 50 % des effectifs permanents sont composés de stagiaires. Cette situation de droits au rabais pour la jeunesse qualifiée sert d'expérimentation stratégique de ce que le patronat vise pour le salariat de demain. Enjeu pour eux-mêmes, enjeu pour les autres ICT et salariés, la syndicalisation des jeunes diplômés est aussi un enjeu pour la CGT et son Ugict. Les départs massifs des baby-boomers et l'entrée des jeunes diplômés vont profondément modifier la physionomie des entreprises et du syndicalisme dans les années à venir. Ce n'est pas d'un simple changement d'âge qu'il s'agit, mais d'un changement de génération. Les luttes des étudiants et jeunes diplômés sont révélatrices (CPE, jeunes doctorants, stagiaires). L'envie de s'engager s'exprime dans un tout autre contexte et avec des motivations différentes de leurs aînés. Réactivité, volonté de ne pas opposer individuel et collectif, recherche de sens et volonté de peser sur la finalité de ce qu'on fait, pragmatisme et détermination, l'image du jeune individualiste replié sur lui-même est en train de voler en éclat. La dynamisation de l'ensemble du monde du travail et le développement du rapport des forces ont pour clé notre capacité à ouvrir en grand notre syndicalisme à la jeunesse et singulièrement aux jeunes diplômés.*

**Marie-José Kotlicki**  
Secrétaire générale de l'Ugict-CGT

## « **Exercer sa responsabilité aujourd'hui** »

Cette brochure sur les droits de l'encadrement en terme de responsabilité est à commander auprès de l'Ugict-CGT au prix unitaire de un euro.

### ● **ÉDITO :**

*L'enjeu jeunes diplômés*

### ● **DOSSIER** **JEUNES DIPLOMÉS :**

*Génération militante*

*Reconnaissance de l'emploi qualifié*

*Stagiaire rime toujours avec misère*

# Génération militante

**L**e 18 Décembre dernier s'est tenue, à Montreuil, une journée de synthèse sur l'enquête : *Les ressorts de l'engagement chez les jeunes diplômé-e-s*, de Michel Vakaloulis, maître de conférence en Sciences politiques à l'Université Paris VIII). De nombreux participants se sont exprimés. Les réflexions des plus jeunes, quelquefois troublantes, ont pu surprendre certains militants.

Il ressort de cette étude que ces jeunes diplômés possèdent une vision critique du monde du travail et de l'entreprise. Pour eux, le « *travail fait sens* », et ils dénoncent l'impossibilité de travailler proprement, dans le respect des standards d'excellence du métier. Ils déplorent la dépréciation des profils techniques par des directions uniquement occupées par le chiffre d'affaires, qui négligent la qualité du travail de l'entreprise et les rapports sociaux.

Conscients des dérives du capitalisme financiarisé, ils dénoncent l'inadéquation entre rémunération et valeur du travail accompli, le profit réalisé par des « *actionnaires qui raflent la mise alors que les salariés se contentent des miettes* ». Ils dénoncent également le décalage entre la qualification certifiée en dehors de l'entreprise, notamment par un diplôme conforté par l'expérience acquise du salarié et la qualification du poste occupé. Défiance, donc, est bien le maître le mot du rapport des jeunes diplômés à l'entreprise.

Pour autant, leur engagement syndical reste faible. Ce qui ne veut pas dire qu'ils ne luttent pas. Leurs combats revêtent d'autres formes. Mouvements associatifs, collectifs militants, les jeunes diplômés peuvent se montrer très actifs, s'engager individuellement avec force, dans un mouvement collectif, autour d'un sujet précis, qui leur tient à cœur, avec un souci de pragmatisme et d'efficacité immédiate.

Et lorsque le pas est franchi, lorsque le jeune diplômé adhère à l'Ugict-CGT, il s'agit d'un choix pesé, réaliste, de l'aboutissement d'un processus.

Se syndiquer, c'est d'abord le besoin de se sentir acteur dans l'entreprise, de peser sur le travail et les conditions de travail. C'est également un acte « *d'agrandissement* » de soi dans et à travers l'implication collective.

La plupart des enquêtés disent avoir adhéré en fonction d'un contexte de proximité. En effet, la présence d'une équipe active, engagée et efficace dans l'environnement immédiat, permet de créer une ambiance syndicale et facilite le rapprochement et l'adhésion. Voilà qui ne peut que nous inciter à développer partout une vie syndicale de qualité ! Nous devons travailler aussi sur nos organisations. Car, pour les jeunes, le fonctionnement syndical et la communication sont souvent sources de tensions et de déceptions.

Il ressort également de l'enquête, qu'en dehors des qualités relationnelles et des valeurs morales partagées, ces jeunes attendent des militants, et donc d'eux-mêmes, une grande compétence : c'est important d'être compétent, de répondre aux attentes des gens. D'où le besoin unanimement ressenti d'une solide formation syndicale.

A partir de cette étude et des remarques des jeunes militants, Ugict-CGT ou non, nous avons dégagé pistes d'actions :

- **faire connaître nos idées et nous faire connaître, en allant porter de l'information auprès des jeunes diplômés partout où nous pouvons espérer les toucher, c'est-à-dire dans les établissements d'enseignements, dans les salons, partout où le patronat va défendre les valeurs qui sont les siennes et où nous sommes trop souvent absents ;**

- **sortir de la sphère professionnelle et étendre notre action sur les autres préoccupations des jeunes diplômés, en particulier sur la question du logement et de la précarité qui touche nombreux étudiants, stagiaires jeunes diplômés ;**

- **ouvrir nos réunions et les débats de nos organisations aux jeunes non syndiqués plus facilement, peut être, qu'aujourd'hui. Les nouvelles générations veulent connaître avant de s'engager, choisir en toute connaissance de cause. La « *consommation* » avant toute adhésion, pour voir, est une idée qui nous bouscule un peu à la CGT. Il nous faut prendre en compte cette demande, sans tomber dans le travers d'un syndicat prestataire de services. Et savoir proposer de l'information et pour quoi pas de la formation avant la carte !**

- **mettre à disposition nos informations sur des sites Web est une occasion de multiplier les échanges par mail. En matière de communication, des publications comme *L@ Lettre Electronique* (dont nous avons fêté il y quelques semaines le numéro 200), synthétique et réactive, correspond bien à l'attente de nos jeunes militants. Partout où nous le pouvons cet outil viendra en complément de la présence des militants sur le terrain.**

On ne milite plus aujourd'hui comme on militait hier. Une nouvelle génération arrive qui porte la continuité de certaines valeurs et le changement de certaines méthodes.

A partir d'enquêtes comme celle de Michel Vakaloulis, l'Ugict-CGT est à l'écoute des jeunes diplômés car comme l'a dit fort justement Bernard Thibault il y a quelques mois : « *c'est à la CGT de s'adapter à la jeunesse* ».

●  
***Se syndiquer, c'est d'abord le besoin de se sentir acteur dans l'entreprise, de peser sur le travail et les conditions de travail.***

# Reconnaissance de l'emploi qualifié

**A**u fil des années la volonté des employeurs de ne pas reconnaître les qualifications devient de plus en plus criante. Pour un même métier, des qualifications toujours plus importantes sont exigées. Hier accessible avec un Bac, tel poste n'est plus aujourd'hui attribué qu'à un candidat Bac + 2 voire plus.

Parallèlement, le niveau de rémunération des emplois qualifiés, par rapport au salaire minimum, ne cesse de diminuer. Il y a quinze ans, un jeune ingénieur fraîchement sorti d'une école de moyenne importance trouvait sans difficulté un emploi rémunéré à deux fois le SMIC. Aujourd'hui, il commence à un salaire bien inférieur - souvent par un stage de plusieurs mois payé en dessous du SMIC - alors même qu'il est déjà diplômé. On pourrait multiplier les exemples.

L'Ugict-CGT dénonce vigoureusement ce non-paiement des qualifications, une «*smicardisation*» de l'emploi qualifié.

Lorsque les salaires d'embauche sont si bas, les aspirations à une progression rapide et significative deviennent naturellement importantes. Le salaire individualisé, concept qui met en avant compétences et performances a pu séduire certains salariés, particulièrement parmi les jeunes diplômés. Mais leurs espoirs sont vite déçus et force est, pour chacun, de constater que ce mode de rémunération vise avant tout à réduire globalement les augmentations de salaire. Loin de permettre un juste paiement des qualifications et de l'investissement de chacun, il a de graves conséquences sur les conditions et les ambiances de travail, mettant les salariés en concurrence et exaspérant les sentiments d'injustice.

Les salariés qualifiés, attaqués comme beaucoup d'autres sur la

question du pouvoir d'achat, le sont également sur le terrain du temps de travail. Il est d'usage dans beaucoup de secteurs professionnels qu'un jeune cadre ne «*compte pas ses heures*». Les journées à rallonge, souvent dans le stress, contribuent à la souffrance au travail. Elles dévaluent également la qualification professionnelle mise en œuvre, car travailler plus pour gagner autant, c'est brader sa qualification !

Dans le courant de l'année, le dossier des retraites revient dans l'actualité et la question des diplômés va se poser. Le refus constant de prendre en compte, pour le calcul des droits à la retraite ni les années d'études, ni les périodes de stages, va conduire à des situations intolérables. Un jeune qui obtient son Bac à 19 ans, son Master 2 en cinq ans (ce qui n'est pas si mal) puis galère quelques mois avant de trouver un emploi (un vrai emploi, soumis à cotisations sociales et pas un stage gratuit !) va commencer à cotiser à 25 ans. Si les prévisions à 42 ans de cotisations deviennent réalité, ce salarié ne pourra dans le meilleur des cas obtenir une retraite complète qu'à l'âge de 67 ans.

Vous en conviendrez, cela est ridicule. D'abord, parce que les entreprises ne sont pas particulièrement demandeuses de salariés seniors ; ensuite parce que les salariés qui veulent poursuivre aussi loin leur activité sont très minoritaires. Si nous écoutons les anciens dans nos entreprises, ils trouvent les conditions de travail difficiles, de plus en plus pénibles, pour eux comme pour nous et ils aspirent à un départ à la retraite rapide, souvent dès avant 60 ans.

Le rachat des années d'étude, mis en avant par le gouvernement comme réponse à cette question, n'est qu'un effet d'annonce sans réelle portée. Le montant du rachat d'une année est tellement élevé (de 10 à 20 000 euros sui-

vant les situations individuelles pour racheter une année au régime général, hors complémentaires) qu'il reste inaccessible à l'ensemble des salariés diplômés, aujourd'hui cadres, mais dont le pouvoir d'achat ne cesse d'être attaqué. **Il faut de vraies solutions et l'Ugict-CGT va se battre dans les mois à venir pour obtenir une validation des années d'études gratuite pour l'étudiant.** Le financement d'une telle mesure est possible. Comme chaque fois que l'on parle des retraites, la part des richesses produites que la société souhaite affecter aux salaires directs et socialisés (dont fait partie la retraite) est au cœur du débat. Les entreprises doivent être sollicitées, particulièrement sur les périodes de stages, car elles tirent profit de la qualification des jeunes et de leur productivité.

Bien évidemment, la défense de l'emploi qualifié passe par la mobilisation des salariés qualifiés eux-mêmes. Isolé, chacun a du mal à faire valoir ses droits et ses justes aspirations. Ensemble nous sommes plus forts. Les plus jeunes diplômés d'aujourd'hui, hier encore étudiants, ont su faire reculer un gouvernement sur une mesure injuste, je veux parler du CPE.

Pour un jeune diplômé, pour un jeune ingénieur, cadre, technicien ou agent de maîtrise, la syndicalisation n'apparaît pas toujours naturelle et peut sembler risquée pour la carrière.

La CGT lutte contre la discrimination syndicale et remporte des victoires. Et lorsqu'on parle autour de soi, dans son atelier, son bureau d'études... on se rend vite compte que les aspirations légitimes de paiement et de reconnaissance des qualifications sont largement partagées. **C'est alors le moment d'aller ensemble vers une structure Ugict-CGT ou, lorsqu'il n'en existe pas encore, d'en créer une!** ■

## L'Ugict-CGT dénonce

**vigoureusement ce non-paiement des qualifications, une «*smicardisation*» de l'emploi qualifié.**

# Stagiaire rime toujours avec misère

**A**u début de ce mois, Xavier Bertrand, ministre du travail, a annoncé la publication d'un décret fixant à 380 euros la gratification minimale mensuelle des stages de plus de trois mois.

Cette mesure était initialement prévue dans la loi sur l'égalité des chances de 2006. Deux ans pour publier un décret sans aucune avancée par rapport à la loi, c'est long !

Pourtant, au cours de ces deux dernières années, les acteurs de terrain ne sont pas restés inactifs. Par des actions particulièrement médiatiques, comme celles de Génération Précaire, les stagiaires ont su faire prendre conscience à l'opinion publique de leur situation. Nous-mêmes, en rapport avec des syndicats étudiants et notamment l'Unef, nous avons multiplié les interventions et dénoncé l'extrême précarité des jeunes diplômés ainsi que l'utilisation des stagiaires comme main-d'œuvre gratuite, tirant les salaires de l'ensemble des emplois qualifiés vers le bas.

Depuis septembre dernier, cette question des stages est au centre des travaux du Comité Stapro (Comité des stages et de la professionnalisation de l'enseignement supérieur), mis en place par le gouvernement et qui réunit des organisations syndicales de salariés et étudiantes, des organisations patronales, des mouvements de jeunes et des personnalités qualifiées.

Après des dizaines d'heures de travaux et nombre de compromis, le Comité a fait au ministre des propositions, en particulier sur la gratification des stagiaires, propositions dont l'essentiel n'est pas repris par le décret.

En limitant l'obligation de gra-

tification aux stages de plus de trois mois consécutifs, ce décret exclut de fait la majorité des stages de ces dispositions. Les stages de BTS et de DUT ne sont pas concernés tout comme les stages de licence, que le gouvernement veut rendre obligatoires pour tous les cursus de licence avec une durée maximale de trois mois. Multiplier les stages, mais sans que l'on soit obligé de payer les stagiaires, c'est augmenter la main-d'œuvre qualifiée gratuite dans notre pays, c'est organiser un recul social !

Quant au montant de la gratification, il s'agit comme cela a été dit par d'autres dans la presse, d'une « insulte à la jeunesse » et nous rajouterons « d'une insulte au travail qualifié ». Il est en effet absolument inacceptable que six mois de stages de fin d'étude d'un ingénieur puissent donner lieu à une gratification globale de moins de 2 400 euros !

On notera au passage dans le décret que l'État employeur, grand utilisateur de stagiaires, s'exonère de toute obligation de gratification. Dans les trois fonctions publiques, les stages longs et gratuits peuvent continuer...

**Point crucial, la prise en compte des périodes de stages pour le calcul de la retraite, préoccupation de plus en plus grande chez les jeunes, est une exigence de justice sociale.**

Pour notre part, nous défendons pour la rémunération des stagiaires d'autres revendications qui s'appuient sur trois principes fondamentaux :

- **aucun stage de l'enseignement supérieur ne doit être rémunéré en dessous de 50 % du SMIC ;**

- **la rémunération des stages doit être en rapport avec le niveau de qualification du stagiaire. Ce n'est que le prolongement de nos repères revendicatifs sur les salaires, selon lesquels un niveau minimum de salaire doit être garanti en fonction du niveau de qualification ;**

- **la rémunération des stages doit être en rapport avec la durée du stage.**

Ce qui nous conduit au tableau ci-dessous pour une rémunération minimum en pourcentage du SMIC en fonction des qualifications et durée du stage :

	Bac	+ 1	+ 2	+ 3	+ 4	+ 5
0-3 mois	50 %	60 %	70 %	80 %	90 %	100 %
3-6 mois	-	-	100 %	115 %	130 %	150 %

Au-delà de la rémunération, nous souhaitons obtenir des dispositions globales pour un véritable statut des stagiaires.

Le récent décret fait obligation aux entreprises de tenir un recueil spécifique des conventions de stage. C'est une mesure positive mais insuffisante.

Il ne doit plus y avoir de stages hors cursus ! Pour lutter contre les stages abusifs, véritables emplois rémunérés en dessous du SMIC, il est indispensable que les organismes d'enseignement (universités, écoles...) s'assurent du

contenu pédagogique réel du stage avant de signer une convention de stage. Les conventions de complaisance, pour « rendre service » au stagiaire, comme hypothétique tremplin vers un emploi, ne font qu'encourager l'exploitation des jeunes et doivent cesser.

Il est indispensable de fixer des limites maximales pour la durée des stages, le quota de stagiaires en entreprise en fonction de sa taille et le nombre de stagiaires pris en charge par un même tuteur.

Point crucial, la prise en compte des périodes de stages pour le calcul de la retraite, préoccupation de plus en plus grande chez les jeunes, est une exigence de justice sociale. Elle doit être intégrée dans la démarche plus large de validation des années d'étude, axe revendicatif majeur de l'Ugict-CGT.

**Dans nos entreprises, partout où nous sommes représentés, nous devons prendre en**

**compte cette question. Indéniablement, les stagiaires de l'enseignement supérieur fournissent un travail et contribuent à la valeur ajoutée de l'entreprise. Ce sont pour beaucoup des salariés de demain. Dans nos syndicats ou dans les comités d'entreprise, nous devons peser de tout notre poids pour l'amélioration de leurs conditions de travail, leur rémunération, la prise en compte de leurs frais (tickets restaurants, frais de transports...) pour que demain, stagiaire ne rime plus avec misère.**